Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260522-2026_24_REC-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 19 mai 2026

Le mardi 19 mai 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. TAVERNIER Vincent (procuration à J. KERFERS), M. ROBERT Michel (procuration à M. RIVOALLAND),

Secrétaire de séance : M. HUITOREL Ronan

Date de convocation : 07/05/2026
Date de publication : 21/05/2026

## Délibération 24/2026 : Programme de voirie 2026 : Approbation des choix du Groupement de commandes de l'ex-canton de Maël-Carhaix

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres du groupement de commande de l'ex-canton de Maël-Carhaix pour les travaux de voirie s'est réuni le 5 mai 2026 pour l'analyse des offres reçues pour le programme de voirie 2026.
4 entreprises ont répondu : EUROVIA / COLAS /PIGEON / SPTP.

Après l'analyse des offres par l'ADAC 22, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ayant obtenu la meilleure note : EUROVIA BRETAGNE.

**Tranche ferme** **40 797.90 € HT**

- VC n° 15 dite de Le Réchou (356 m)
- VC n° 48 dite de Poulloudu (502 m)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les choix de la commission d'appel d'offres ;
- APPROUVE la proposition de l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour le programme de voirie 2026 ;
- DECIDE de réaliser la tranche ferme précisée ci-dessus pour un montant total de 40 797.90 € HT (48 957.48 € TTC) ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et à régler les factures correspondantes ;
- PRECISE que cette dépense est prévue au BP 2026 à l'article 2315-10006.

*Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13*
*Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

*Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 21/05/2026 et affichage en mairie le 21/05/2026.*